Ouverture d'un bureau spécialisé dans les questions d'asile au Burundi

PANA, 17/04/2009Nairobi, Kenya - Le Burundi, grand pays d'accueil des rÃ©fugiÃ©s au cours des quatre derniÃ¨res dÃ©cennies, dispose dÃ©sormais d'un bureau spÃ©cialisÃ© dans le traitement des demandes d'asile, a annoncÃ© vendredi, pour s'en fÃ©liciter, le Haut Commissariat des Nations unies pour les rÃ©fugiÃ©s (UNHCR), ajoutant que cette ouverture, qui survient des annÃ©es aprÃ¨s que le pays a votÃ© sa premiÃ¨re loi sur l'asile, a pu se faire avec le concours des autoritÃ©s locales."L'agence des Nations unies pour les rÃ©fugiÃ©s se rÃ©jouit de ces pas importants destinÃ©s Ã amÃ©liorer la protecti des rÃ©fugiÃ©s dans la rÃ©gion des Grands Lacs", a dÃ©clarÃ© Bo Schack, le reprÃ©sentant du HCR au Burundi, dans un communiquÃ© rendu public vendredi.
Le gouvernement burundais a approuvÃ© la crÃ©ation du Bureau national pour la protection des rÃ©fugiÃ©s et personnes dÃ©pourvues de statut le 2 avril et le nouvel organe a commencÃ© mardi Ã interviewer les demandeurs d'asile.Il sera responsable des 27.800 rÃ©fugiÃ©s et demandeurs d'asile vivant dans les camps ou zones urbaines du Burundi."Les autoritÃ©s vont, dans le moyen terme, distribuer tous les documents aux rÃ©fugiÃ©s et demandeurs d'asile eux-mÃªmes. Aujourd'hui, cette opÃ©ration est rÃ©alisÃ©e en partie par le HCR", a expliquÃ© M. Schack, qui a soulignÃ© : "Nous espÃ©rons qu'une fois le nouveau bureau totalement opÃ©rationnel, la procÃ©dure d'asile au Burundi sera plus rapide".Concernant les demandeurs d'asile, le Burundi s'en rÃ©fÃ¨re aux lois rÃ©gissant l'entrÃ©e et le sÃ©jour des Ã©trangers. Les dÃ©cisions relativ aux demandes d'asile Ã©taient prises par des non spÃ©cialistes.5.000 dossiers attendent une dÃ©cision, dont certains depuis des annÃ©es, Ã cause de la lenteur dont souffre le traitement des demandes, selon l'agence.L'agence des Nations unies pour les rÃ©fugiÃ©s avait prÃ©cÃ©demment soutenu le gouvernement Ã rÃ©diger un nouveau cadre juridique pour le traiteme des demandeurs d'asile et rÃ©fugiÃ©s - la premiÃ¨re loi sur l'asile est entrÃ©e en vigueur en 2008.L'UNHCR a alors aidÃ© Ã crÃ©er l'Office national de protection des rÃ©fugiÃ©s et personnes dÃ©pourvues de statut en fournissant des conseils et des orientations mais aussi des vÃ©hicules et l'Ã©quipement du bureau.Les experts de l'UNHCR ont organisÃ©, en mars, un cours de formation pour le personnel du nouveau bureau sur les questions telles que la dÃ©termination du statut de rÃ©fugiÃ©, les normes de protection internationale des rÃ©fugiÃ©s, les droits de l'homme et le mandat de l'agence onusienne."Ils sont jeunes et motivÃ©es, mais n'ont aucune expÃ©rience antÃ©rieure en matiÃ¨re de dÃ©termination du statut de rÃ©fugiÃ©" a observÃ© Periklis Kortsaris, l'un des experts qui a dirigÃ© ce cours qui s'est dÃ©roulÃ©e sur une semaine."No les avons formÃ© Ã la dÃ©finition de rÃ©fugiÃ© et les normes standards en matiÃ¨re de procÃ©dures d'asile.Ils seront mainter en mesure de prendre des dÃ©cisions par rapport aux demandes d'asile conformÃ©ment aux normes internationales".Le projet a Ã©tÃ© financÃ© par la Commission europÃ©enne dans le cadre de son Projet de renforcement des capacitÃ©s en matiÃ¨re de protection, qui aide les pays non europÃ©ens Ã dÃ©velopper des systÃ¨mes d'asile fonctionnels, renforÃ§ant ainsi la protection des demandeurs d'asile et rÃ©fugiÃ©s dans le monde.La plupart des rÃ©fugiÃ©s et demandeurs d'asile accueillis par le Burundi viennent de la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC), un pays voisin.Le HCR est prÃ©sent au Burundi depuis les annÃ©es 1960, pour aider le gouvernement Ã soutenir et protÃ©ger les rÃ©fugiÃ©s.